

40. La contribution des membres de cette Association qui sont dans l'impossibilité de faire planter ou de semer le nombre voulu d'arbres forestiers sera de deux piastres par année. Cet argent sera employé aux fins de la société.

50. L'Association s'efforcera d'obtenir des membres correspondants et des comités adjoints dans chaque municipalité de la province.

60. Les officiers et délégués de l'Association américaine forestière seront, *ex officio*, membres de l'Association forestière de la province de Québec.

70. L'administration est laissée à un Conseil, composé d'un président honoraire, d'un président, de deux vice-présidents, du secrétaire archiviste, du secrétaire-correspondant, du trésorier et de seize directeurs. Cinq membres du Conseil forment *quorum*.

80. Le Conseil choisit un Comité général pris dans les diverses parties de la province parmi ceux qui s'intéressent aux questions forestières. Les membres du Comité général auront avis des réunions du Conseil, et ils auront voix délibérante.

90. En sus des réunions générales qui peuvent être convoquées en tous temps par le Conseil, il y aura une assemblée annuelle convoquée par le Conseil, aux temps et lieu qu'il jugera convenable. A cette assemblée on fera rapport des opérations de l'année et on élira un nouveau Conseil.

100. Le siège de l'Association est fixé à Montréal.

#### Officiers élus pour l'année 1882-83

Président honoraire: M. James Little, *Montréal*; président: l'honorable M. Joly, *Québec*; vice-présidents: M. J. K. Ward, *Montréal*, et M. L. H. Massue, M. P., *Varennis*; secrétaire-archiviste: M. J. X. Perreault, *Montréal*; secrétaire-correspondant: M. Ed. A. Barnard, *Cap St Michel*; trésorier: G. L. Marler, *Montréal*.

CONSEIL—*Montréal*: L'hon. M. Beaubien, MM. Wm. Little, Henry Lyman, Dr Henry Howard, Henry Evans, J. A. U. Beaudry, Wm. Robb.—*Abbottford*: M. Chs. Gibb.—*Québec*: Co'onel Rhodes, MM. Louis Bilodeau, S. Lesage.—*Longueuil*: M. J. M. Browning.—*Châteauguay*: M. R. Jack.—*Trois Rivières*: M. J. B. Normand.—*St-Roch-des-Aulnais*: M. Aug. Dupuis.—*Bécancourt*: M. A. Blondin.

## CAUSERIE AGRICOLE

### NOS EXPOSITIONS AGRICOLES.

Nous apprenons par les différents journaux publiés dans la Province de Québec, que nos expositions agricoles de comtés ont été pour la plupart couronnées d'un grand succès. Nous aimons à constater le fait: il est l'indice d'un réveil chez les cultivateurs, et il en résultera des bienfaits immenses; pour peu que cela se continue, l'agriculture ne tardera pas à prendre la première place, qui lui revient de droit, car enfin la prospérité générale ne peut avoir d'autre base qu'une abondante production.

Pour notre part, nous n'avons pu assister qu'à deux expositions agricoles: celles de la société d'agriculture du comté de l'Islet et du comté de Kamouraska. A ces deux expositions, nous y avons vu avec plaisir une grande affluence de visiteurs, venus de toutes les

paroisses et même des comtés voisins: ce qui témoigne de l'intérêt que l'on prend à ces fêtes agricoles. D'un autre côté, nous avons pu constater que ceux qui ont concouru à ces deux expositions sont à peu près toujours les mêmes, par conséquent l'émulation n'est pas ce qu'elle devrait être, et l'on est loin d'atteindre aux résultats pratiques qu'on serait en droit d'attendre de ces expositions. La faute en n'est certainement pas aux directeurs des sociétés d'agriculture, mais à la masse des cultivateurs qui devrait se faire un honneur et un devoir de concourir à ces expositions, en y apportant leurs produits. Il y a certainement une indifférence impardonnable, et ce qui le prouve, c'est surtout quand nous visitons les différents départements de ces deux expositions, et que nous entendons dire: " Quel dommage que je n'aie pas amené mon cheval, mes moutons, ou tel et tel produit, car j'aurais certainement obtenu un prix." C'est tellement le cas, qu'un exposant qui était venu à l'exposition de Kamouraska comme visiteur, y a exposé son cheval, à la sollicitation de ses amis, et a obtenu le premier prix.

Qu'on le comprenne bien, le but des sociétés d'agriculture n'est pas seulement limité à la distribution des prix, et les directeurs de ces associations qui y prennent une part active n'ont certainement pas l'ambition de profiter seuls des prix accordés; ils y consacrent leur temps et font des efforts inouïs pour maintenir l'existence de ces sociétés, uniquement dans le but d'aider au perfectionnement de notre agriculture et à l'amélioration de nos races d'animaux, par tous les moyens possibles: pour cela, il leur faut le concours de tous les cultivateurs, non pas dans le but d'obtenir des prix, mais au point de vue des progrès à réaliser dans chacune de nos fermes. Si les cultivateurs méconnaissaient l'honneur attaché aux prix qui leur sont offerts, à ce point de les apprécier qu'au point de vue de l'argent à recevoir, ils prouveraient que l'émulation n'est point entrée dans leur cœur; qu'ils sont apparemment peu dignes des encouragements qu'on s'efforce de leur prodiguer, puisqu'ils ne font rien pour les obtenir; enfin, ils donneraient à penser que c'est à tort que l'on veut honorer leur profession, s'ils préféreraient vivre dans l'isolement et la routine, plutôt que de s'associer au mouvement qui a pour objet de relever leur état et de l'ennoblir en l'éclairant.

Nous le disons hautement: l'institution des sociétés d'agriculture doit surtout plaire aux cultivateurs, s'ils ont le sentiment de leur valeur et s'ils comprennent bien leurs véritables intérêts. Si la masse des cultivateurs se montrait indifférente à l'égard des sociétés d'agriculture, au point de refuser d'en faire partie, nous serions le premier à demander leur abolition, car ce serait dépenser inutilement une somme assez considérable d'argent que le Gouvernement destine chaque année en faveur de nos sociétés d'agriculture.

Il n'y a pas que les cultivateurs qui doivent appartenir aux sociétés d'agriculture, les encourager par leur souscription; les hommes haut placés dans l'échelle sociale, les hommes de profession, les maires des paroisses, les conseillers municipaux, les commissaires d'écoles, etc., doivent prendre une large part à ce mouvement agricole; qu'ils joignent leurs efforts à ceux des sociétés d'agriculture en entrant dans leur